

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᱫᱷᱟᱱ ᱵᱤᱨ ᱫᱷᱟᱱ

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 du mois de DECEMBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 19
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON
Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY
Martine PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Joël LEGOFF ayant donné procuration à Jean-François JOSSE

Absents excusés

- Sébastien TOCQUEVILLE
- André TROUSSIER
- Céline HALGAND

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nadine LEMEIGNEN est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2025 12 75 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

Rapporteur : Franck HERVY

Le Maire a demandé si des observations étaient à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2025.

Aucune modification n'étant sollicitée, le Maire met le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2025 aux voix. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2025 est adopté, sans modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 4 décembre 2025*

**Le Maire,
Franck HERVY**



Le Secrétaire de Séance

